

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 16 janvier 2017, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA (19h07), Mme. Michelle ROUSSEAU, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT,

Sont excusés : Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. François SARA, Mme Isabelle BRIOIS

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Marc LECLERCQ a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire.
- 2) Projet cantine : quatre demandes de subvention au titre de la DETR : bâtiment, équipement cuisine, cour de récréation, préau.
- 3) Projet cantine : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire.
- 4) AMIENS METROPOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 5) Investissement : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2017.
- 6) Informations/questions diverses.

**1) Décision du Maire.**

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil municipal des décisions prises en date du 31 décembre 2016 sur demande du trésor public, afin de pouvoir effectuer les écritures comptables de fin d'année concernant des dégrèvements et des reversements de fiscalité.

Les mouvements budgétaires concernés sont :

Article 022 Dépenses imprévues	-162 Euros
Article 73925 Prélèvement de fiscalité	+162 Euros

Article 022 Dépenses imprévues	-98 Euros
Article 7391171 Dégrèvement de taxe foncière, jeune agriculteur	+98 Euros

**2) Projet cantine : quatre demandes de subvention au titre de la DETR : bâtiment, équipement cuisine, cour de récréation, préau.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une nouvelle cantine. Il explique que les travaux de construction sont éligibles à la dotation des équipements de territoires ruraux » (DETR), selon les modalités suivantes : 35% d'un montant de dépenses plafonné à 800 000 Euros HT avec un prix plafond de 1 400 Euros le m<sup>2</sup> de surface créée. Le projet portant sur 370 m<sup>2</sup> environ donc au-dessus du plafond, il propose de déposer plusieurs dossiers : un dossier pour le bâti, un dossier pour l'équipement, un dossier pour la cour de récréation et un pour le préau. Monsieur LEPOETRE détaille le montant estimatif de l'opération :

	ht	ttc
- Construction bâtiment 370 m <sup>2</sup>	670 000	804 000
- Equipement	40 000	48 000
- Cour de récréation	25 000	30 000
- Préau	20 000	24 000
<b>Soit un total de</b>	<b>755 000</b>	<b>906 000</b>

Il propose donc à l'assemblée de monter 4 dossiers de demande de subvention :

Dossier n° 1 - priorité n°1 Construction

Possibilité de subvention à 35%, avec un prix plafond de 1 400 Euros par m<sup>2</sup> de surface de plancher créée :

- Construction Montant TTC	804 000
- Construction Montant HT	670 000
- Subvention 35% 1 400*370m <sup>2</sup> *35%	181 300
- Subvention CAF	95 500
- Enveloppe parlementaire	1 000
- Reste à charge dont TVA	526 200

Dossier n° 2 - priorité n°2 Equipement

- Equipement Montant TTC	48 000
- Equipement Montant HT	40 000
- Subvention 35%	14 000
- Subvention CAF	5 400
- Reste à charge dont TVA	28 600

Dossier n° 3 - priorité n°3 cour de récréation

- Cour Montant TTC	30 000
- Cour Montant HT	25 000

- Subvention 35%	8 750
- Reste à charge dont TVA	21 250

Dossier n° 4 - priorité n°4 préau

- Préau Montant TTC	24 000
- Préau Montant HT	20 000
- Subvention 35%	7 000
- Reste à charge dont TVA	17 000

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levé,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et les demandes de subventions au titre de la DETR 2017.

**3) Projet cantine : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire**

Monsieur LEPOETRE propose à l'assemblée de faire une demande de financement au titre de l'enveloppe parlementaire auprès du Sénateur BIGNON.

Après l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter une aide financière au titre de l'enveloppe parlementaire pour le financement de ces opérations estimées à :

- Cour de récréation (STAG) HT	25 000
- Préau (SEIGNEUR) HT	20 000
- Total HT	45 000
- Total TTC	54 000

**4) AMIENS METROPOLE : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire rappelle le débat de la dernière séance. Il explique qu'il faut délibérer à nouveau car le vote ne devait pas intervenir avant le 27 décembre 2016 soit trois mois avant le 27 mars 2017, date à laquelle AMIENS METROPOLE deviendra compétente de plein droit en matière de PLU.

Monsieur DECLÉ pense que le PLUI permettra une cohérence territoriale. Par exemple, une voie douce entre Sains et St Fuscien peut se faire grâce au PLUI.

Monsieur LELIEVRE dit que ce transfert peut créer des déséquilibres entre les

territoires et qu'une gestion au niveau communal est plus simple.

Monsieur DEPIERRE rappelle que tous les PLU doivent être compatibles avec les schémas directeurs d'Amiens Métropole (transport, habitat...)

Monsieur PETIT suggère d'attendre car la municipalité ne sait pas encore ce qu'elle veut en matière d'évolution de l'urbanisme sur son territoire. Il demande un rappel des objectifs et pose la question du coût de la révision du PLU en cours, en particulier si le transfert se fait.

Monsieur LEPOETRE explique qu'une fois transféré à la Métropole, une commune ne pourra plus lancer une révision de son PLU ; seule une révision simplifiée serait possible.

Monsieur DECLE ajoute que la question de rester avec le PLU actuel jusqu'en 2020 peut être posée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite s'opposer au transfert de la compétence PLU à AMIENS METROPOLE,

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée s'oppose à la majorité (2 abstentions : M. DECLE, Mme ROUSSEAU, 1 contre : M. PETIT par manque d'information) au transfert de la compétence PLU à AMIENS METROPOLE.

## **5) Investissement : prise en charge des dépenses avant le vote du budget 2017.**

Monsieur le Maire explique, que, préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser 2016.

Il ajoute qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, et en vertu de l'article L1612-1 du code général des Communes, le Conseil municipal peut autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2016, soit dans la limite des crédits pour les enveloppes suivantes :

958 Mairie	7 537 Euros
961 Ecole	4 500 Euros
962 cantine	7 500 Euros
969 voirie	21 000 Euros
983 acquisition foncière	2 750 Euros
985 divers	1 250 Euros
986 sécurité	1 750 Euros
987 accessibilité	7 500 Euros
977 Eglise	1 250 Euros
971 Aménagement d'espace	12 675 Euros
980 Atelier	70 000 Euros

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,  
L'assemblée accepte à l'unanimité.

## **1) Informations/questions diverses.**

Monsieur le Maire donne les informations ci-dessous :

Vœux 2017 : Monsieur LEPOETRE souligne la parfaite organisation des vœux.

Conséquences de la tempête du 12 Janvier : quelques tuiles et branches d'arbre arrachées, le panneau du jumelage a été descellé.

Le vendredi, une petite dizaine d'enfants a été accueillie à l'école par le personnel communal. Une centaine de repas commandés pour la cantine a été perdue.

La signature de l'acte pour l'achat du terrain pour le futur atelier municipal a été faite le 31 décembre.

Madame ROUSSEAU demande des nouvelles concernant l'installation d'un médecin.

Monsieur le Maire répond que le médecin qui avait envisagé une installation en 2016 est parti sur un autre projet. Deux autres projets sont en cours de réflexion dont le dossier réemploi de la cantine actuelle.

Madame ROUSSEAU souhaite une communication sur les dates des conseils municipaux.

Fin du Conseil Municipal à 19h40